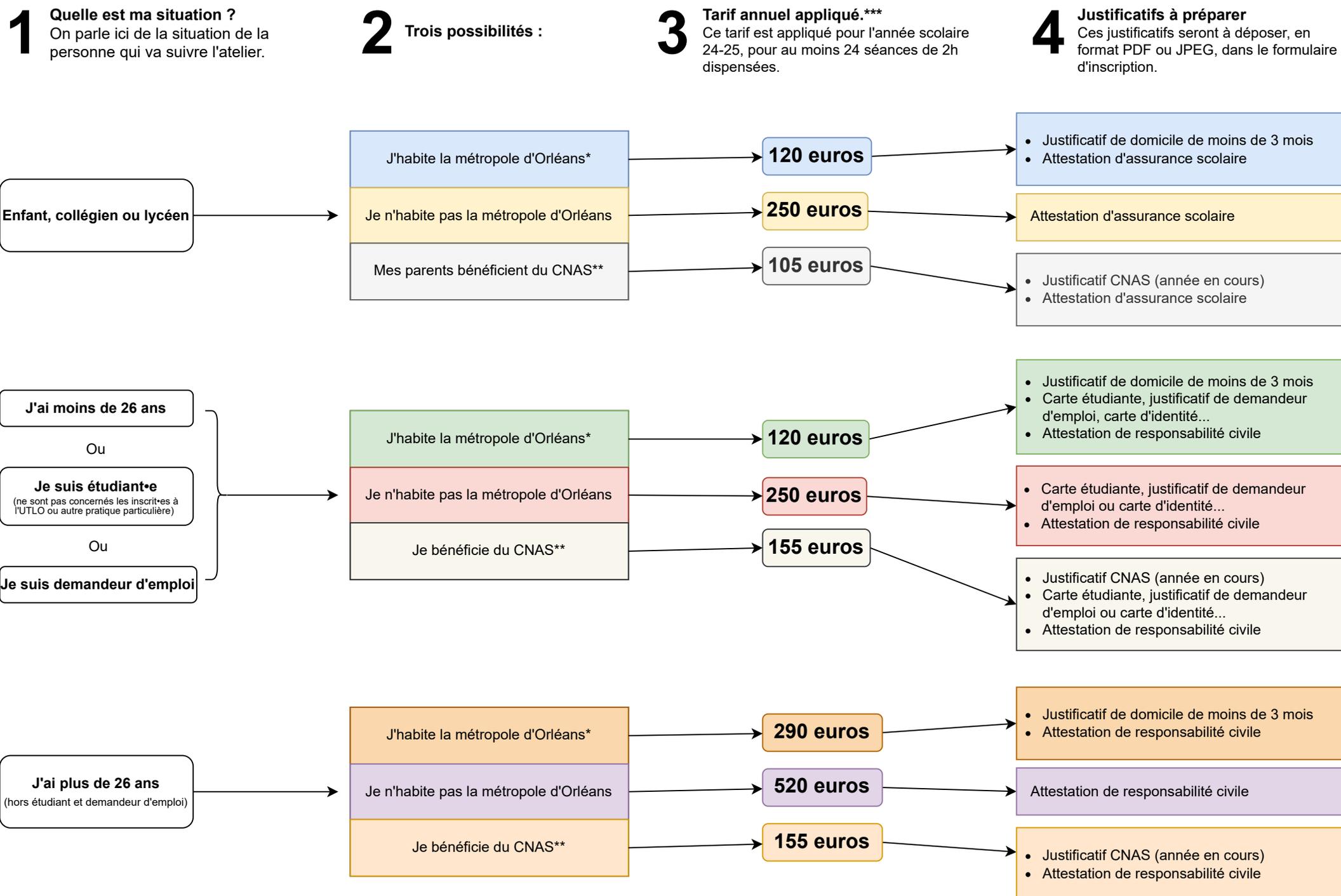


Quel tarif pour mon inscription?

En fonction de la situation de la personne qui s'inscrit aux ateliers, le tarif appliqué varie.
Afin de savoir quelle tarif s'applique, merci de consulter le schéma ci-dessous :



Notes

*Liste des communes appartenant à la métropole d'Orléans :

Orléans, Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy

**CNAS : Comité national d'action sociale. En bénéficie une partie des agents de la fonction publique territoriale.

***à partir de la deuxième inscription au sein d'un même foyer (même adresse), pour l'année 2024-25, **10% de réduction seront appliqués au tarif affiché ici.**

Merci de cocher la case correspondante dans votre formulaire d'inscription.